



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPPNI BAASSD 05 septembre 2018

LES POSITIONS FO PERMETTENT D'AVANCER

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGIATION ET D'INTERPRÉTATION

Branche
Aide
Accompagnement
Soins
Services
Domicile

Ordre du jour :

- 1) Politique salariale
- 2) Classification et système de rémunération
- 3) Point mise à jour de la CC sur les diplômes
- 4) Trajets/déplacements/ assurances
- 5) Point sur la réforme de la formation professionnelle
- 6) Questions diverses

1) Politique salariale

Les employeurs réfléchissent encore pour savoir comment ils vont répartir les miettes du reste de l'enveloppe allouée par le ministère au secteur de l'aide à domicile.

L'USB¹ fait part de retours négatifs sur le versement de la petite « prime exceptionnelle » décidé fin 2017 (voir compte-rendu décembre 2017). Les employeurs ne souhaitent pas renouveler cette pratique, cela ayant été très mal vécu, tant par les salariés que par les employeurs, tellement le montant en était ridicule.

Comme FO l'avait annoncé en décembre, les salariés se sont sentis méprisés et insultés.

Notre délégation FO réclame une valeur du point à 6.66 € qui correspond au SMIC + 20 % dès le premier coefficient de la grille salariale A. Cette augmentation de la valeur du point doit permettre à chaque salarié de pouvoir vivre dignement de son travail, de ne plus avoir de grilles salariales sous le SMIC (Titre III, articles 7 et suivants) et de voir une progression de son ancienneté.

La CFDT propose une augmentation, uniquement des coefficients de la catégorie C.

Pour nous, ce choix de n'augmenter qu'une seule catégorie de salariés est discriminatoire et désobligeant pour tous les autres salariés du secteur et particulièrement ceux classés en catégorie A et B, les plus mal payés ! Rappelez-vous que les 9 premiers coefficients en catégorie A et les 8 premiers en catégorie B sont sous le SMIC.

¹ USB : Union des syndicats de branche. Syndicat rassemblant les 4 fédérations d'employeurs dans la branche de l'aide à domicile (ADMR, ADESSA DOMICILE, FNAAFP CSF, UNA)

2) Classification et système de rémunération

L'USB n'a pas eu le temps de travailler sur le sujet, l'été n'étant pas propice à cela. Les employeurs annoncent tout de même qu'ils arriveront avec une proposition plus concrète en octobre.

3) Mise à jour de la liste des diplômes reconnus par la Branche.

Notre délégation FO constate que c'est par le rapport de force, construit avec la CGT, que nous avons réussi à éviter la mise à l'agrément de cet avenant ainsi que sa réécriture.

En effet, l'USB prend en compte notre revendication et classe tout titulaire du DEAES² quelle que soit sa spécialité en catégorie C.

Les employeurs renoncent à faire une distinction entre les 3 spécialités du DEAES, à savoir :

- accompagnement à la vie à domicile
- accompagnement à la vie en structure collective
- accompagnement à l'éducation inclusive et la vie ordinaire.

D'autre part, ils acceptent finalement au cours de la réunion, notre demande et retirent la phrase : « *Catégorie B - les salariés recrutés sur un poste d'employé à domicile et titulaire d'un diplôme du travail social autre que le DEAES, le DETISF³, DEAMP⁴ et le DEAVS⁵.* »

Pour notre délégation, c'est une reconnaissance, si minime soit-elle, tant pour notre travail de représentant FO que pour les salariés eux-mêmes. Éviter la perte de droit est une reconnaissance de notre travail syndical.

Cf : opposition avenant 38-2018 sur le site wwwfnasfo.fr

Nous serons signataires de cet avenant.

4) Trajets/Déplacements/Assurances

Suite à l'agrément de l'avenant 36 concernant les temps et frais de déplacement, plusieurs structures se sont rapprochées des Conseils Départementaux afin de leur demander leur intention de le financer.

² Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social

³ Diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale

⁴ Diplôme d'État Aide Médico-Psychologique

⁵ Diplômes d'État Auxiliaire de Vie Sociale

Les premières réponses sont parfois tranchantes et le financement n'est pas accordé.

Notre délégation avait largement prévenu que l'avenant 36, s'il était signé, créerait des inégalités. Personne n'a voulu écouter. Aujourd'hui, l'USB s'étonne et déplore que cet avenant ne puisse être appliqué que dans de rares départements, ce qui, comme nous l'avions prévu, engendre des discriminations de prise en charge sur le territoire...

Encore une fois, ce sont les salariés qui en pâtissent.

Pour rappel, FO réclame la prise en charge de tous les frais professionnels.

5) Point sur la réforme de la formation professionnelle

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion, car la réforme n'est pas encore publiée.

6) Questions diverses

Pour information : le groupement de Mutuelles AESIO fait une campagne de communication pour faire connaître et valoriser l'aide à domicile.

FO soutient cette initiative qui permet de parler de notre secteur positivement et de le valoriser. Cette position est partagée par tous les interlocuteurs.

Cf : www.ditesleurmerci.fr

Paris, le 10 septembre 2018

Délégation FO : Alexandra BATALLER, Geneviève DEBILLIERS,
Hervé LE MARQUAND, Isabelle ROUDIL